

Les Forces aériennes prennent la responsabilité de l'Instruction aéronautique préparatoire (IAP)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **149 (2004)**

Heft 6-8

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-346397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

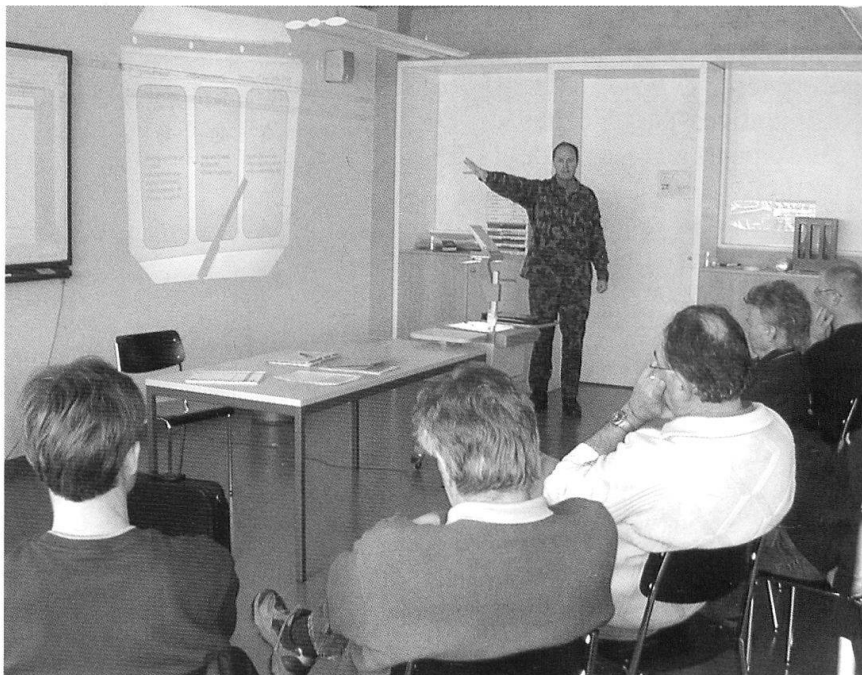
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'idée d'intégrer la formation supérieure des cadres de l'armée dans un campus de formation civil a été bien reçue à Lucerne. La dynamique créée entre la nouvelle Université de Lucerne, les Hautes Ecoles Spécialisées de la Suisse centrale et la nouvelle organisation des plans d'études peut être également exploitée par l'armée. Il faut saisir l'occasion d'utiliser la compétence centrale de l'armée en matière de conduite de manière modulaire également pour les étudiants civils. L'objectif est d'acquérir des points selon la Convention de Bologne pour le Centre de formation des cadres de l'armée.

Un groupe de travail a été créé à la Formation supérieure des cadres de l'armée. Des personnalités de l'économie et de la formation, qui y sont incorporées dans leur fonction militaire, en font partie. Ce groupe évalue les intérêts communs et



Cours militaires pour les cadres supérieurs civils.

donne des impulsions. La séance d'automne 2004 de l'Ecole centrale sera consacrée au thème de la milice. A la fin de l'automne, le Symposium pour les officiers de la Suisse romande et du Tessin aura lieu au bord

du lac Léman. Les deux manifestations seront l'occasion pour les responsables militaires et civils de se rencontrer.

U. Z.

Les Forces aériennes prennent la responsabilité de l'Instruction aéronautique préparatoire. (IAP)

L'Instruction aéronautique préparatoire (IAP) a été réformée sous la nouvelle dénomination de SPHAIR – Exploring Aviation Talent – au 1^{er} janvier 2004, date à partir de laquelle la responsabilité totale de SPHAIR a passé de l'Office fédéral de l'aviation civil (OFAC) aux Forces aériennes.

Le transfert au DDPS de cette nouvelle mission ne s'accom-

pagne pas de celui des ressources financières nécessaires. Le DDPS de ce doit donc en assumer le financement et le nouveau budget de SPHAIR prévoit pour 2004 une enveloppe maximale de 3,4 millions de francs (2,9 millions en 2005).

Ces restrictions financières auront pour SPHAIR les répercussions suivantes: alors que le nombre de candidats pour les

cours IAP 1-3 était d'environ 550, il n'y aura désormais plus que, au plus 360 candidats admis pour l'examen d'entrée et l'Instruction aéronautique. Ils seront seulement 200 en 2004: à titre exceptionnel s'ajoutent environ 160 candidats qui suivent le dernier cours IAP 2 selon l'ancien système.

Les vols d'initiation en hélicoptère pour les candidats seront supprimés.